



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 juin 2017 à 20h15

Présents : Michel DARNAUD, Maire, Jean-Pierre VIVIER, Jean-Paul LEGER, Catherine SOUBEYRAND, David BONNET, Adjoint, Lydia PROTIN, Frédéric SOUBEYRAND, Catherine NALPOWIK, Colette BUTTARD, Philippe TERRY, Huguette JOLIVET, René VERGNES, Pascal MARCHANDIAU.

Absent excusé : Sylvain MAURIN qui a donné procuration à Frédéric SOUBEYRAND.

Le quorum étant atteint, la réunion débute à 20h20. Madame Lydia PROTIN est nommée secrétaire de séance. Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 avril 2017 ne faisant pas l'objet d'observation, est adopté à l'unanimité.

En préambule, le Maire propose à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour : Décision modificative N° 1 du budget général 2017. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Taxe d'habitation :

. Abattement général à la base :

Cette question a été abordée lors du dernier Conseil Municipal avec le vote du budget, le 11 avril dernier. L'assemblée a souhaité s'accorder un temps de réflexion et se prononcer lors de la séance suivante. Le Maire rappelle que cette mesure d'abattement général à la base, mise en place en 1986, impactant uniquement les résidences principales, ne semble plus d'actualité eu égard à l'augmentation des charges et à la réduction sensible des dotations de l'état, précision étant faite que la quasi-totalité des communes du canton de Tournon ont abandonné cette mesure.

Le Maire précise, qu'actuellement, cet abattement est de l'ordre de 15% de la valeur locative moyenne des habitations de la commune. Il propose de supprimer cet abattement sur 3 ans, à savoir 10% en 2018, 5% en 2019, 0% en 2020. Cette proposition, mise aux voix, est adoptée à la majorité (12 pour et 2 contre).

Abattement pour charges de famille :

L'assemblée se prononce majoritairement pour le maintien des abattements pour charges de famille existants à ce jour (11 votes pour et 3 abstentions).

Réalisation d'un crédit relais :

Afin de pouvoir abonder aux diverses dépenses d'investissement en cours et dans l'attente de subventions, il a été nécessaire de solliciter les organismes bancaires afin d'obtenir l'ouverture d'une ligne de trésorerie. Trois organismes bancaires ont été contactés, seule la Caisse d'Epargne est disposée à consentir à la commune un prêt relais, la ligne de crédit n'étant pas possible. En conséquence, le Maire propose de solliciter auprès de cette banque un crédit relais de 60 000 €, au taux constant de 1,09 %, sur 24 mois avec 200 € de commission d'engagement. Le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité et donne pouvoir à M. le Maire pour signer le contrat d'ouverture de crédit relais.

Décision modificative N° 1/2017 – Service général :

Le Maire explique que l'ouverture d'un crédit relais nécessite une décision modificative n°1 au budget général.

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire, décide, à l'unanimité, de modifier le budget général 2017, comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) Opération	Montant
1641 (16) – Emprunts en euros	60 000.00	1641 (16) – Emprunts en euros	60 000.00
Total Dépenses d'investissement	60 000.00	Total Recettes d'investissement	60 000.00

Section de fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
Articles (Chapitre)	Montant	Article (Chapitre)	Montant
6288 (011) Autres services extérieurs	1 700.00	7381 (73) : Taxe addit. aux droits de mutation	4 240.00
65541 (65) Contrib. Fonds compens. Charges territoriales	2 000.00		
66111 (66) – Intérêts	540.00		
Total Dépenses de fonctionnement	4 240.00	Total Recettes de fonctionnement	4 240.00
Total général Dépenses	64 240.00	Total général Recettes	64 240.00

Réhabilitation du bâtiment communal « La Gare » :

Choix des entreprises, suite à une consultation par procédure adaptée et lancement de l'opération :

- . Poste Plâtrerie, peinture, isolation : CROZET Freddy Vion 7 181 € HT
- . Poste Electricité : Ets RIOUX Tain l'Hermitage 9 786 € HT
- . Poste Menuiserie, couverture, volets, cheminée : MOBIVA St Jean de Muzols 20 424 € HT
- . Poste Plomberie sanitaire : PALAYER Cheminas 2 985 € HT.

Loyers Appartement et Local professionnel :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le loyer mensuel de l'appartement à 500 €, et le loyer mensuel du local commercial à 350 €. Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Mr le Maire pour faire le choix des futurs locataires et signer tout document relatif aux locations.

Extension du réseau électrique : Parcelle D 2004p (Lot A) – Le Village :

A l'issue de nombreux contacts avec le SDE (Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche), il a été confirmé que la Commune doit participer à hauteur de 1 554,07 €, soit 25 % du montant HT, dans l'opération d'extension du réseau électrique jusqu'à la parcelle cadastrée D 2004p (Lot A), Le Village.

Compte rendu Réunion Conseil d'Ecole du 12-06-2017 :

Mmes Cathy SOUBEYRAND, adjointe et Huguette JOLIVET, conseillère municipale, représentaient la Municipalité.

Temps d'Activités Périscolaires (TAP) :

La Municipalité, par ses représentantes, a fait part de son souhait de retour à la semaine de quatre jours. Les enseignants, à l'unanimité, partagent le même avis. Les représentants des parents d'élèves ont souhaité s'accorder un temps de réflexion et consulter très rapidement les parents d'élèves. Leur avis devrait être connu, début de semaine 25.

Cantine et garderie scolaires :

Bien que la Sté Plein Sud ait fait part de l'augmentation du tarif repas au 1^{er} septembre (0,05 €), la Municipalité ne souhaite pas réviser ses tarifs, soit le ticket repas : 4.20 € et le prix du repas par abonnement à 4.10 €.

Il en est de même pour le tarif garderie dont la séquence de $\frac{3}{4}$ d'heure de garderie sera toujours facturée à 1,00 €, par ticket ou abonnement.

Participation aux frais de chauffage :

Le Maire propose de demander aux locataires des logements communaux, situés 42 Rue des Ecoles, la deuxième et dernière part de leur participation aux frais de chauffage de la saison 2016/2017, correspondant à la période de février à mai 2017 inclus, soit :

Monsieur Alexis LAURIER : 11 € et Madame Julie KIRMANN : 223 €.

Personnel communal : Avancements de grade 2017 (sous réserve : avis favorable CAP) :

Considérant que certains agents communaux remplissent les conditions pour être promu au grade supérieur, le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et sous réserve des avis favorable de la CAP (Commission Administrative Paritaire) du Centre de Gestion, décide à l'unanimité de créer les emplois suivants, avec effet au 1^{er} septembre 2017 :

- . Création d'un emploi d'ATSEM principal de 1^{ère} classe (à temps complet)
- . Création de deux emplois d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe (à temps non complet : 14.00/35 heures et 20.50/35.00 heures)
- . Création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (à temps complet)
- . Création d'un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe (à temps complet).

Personnel communal : Mise à jour du régime indemnitaire liée aux nouveaux postes :

Il convient d'actualiser le régime indemnitaire en fonction de ces nouveaux grades précités, avec effet au 1^{er} septembre 2017. Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité.

Personnel communal : Emploi d'agent périscolaire polyvalent :

Le Conseil Municipal décide de maintenir l'emploi d'agent périscolaire polyvalent, pouvant être occupé par un agent contractuel, de 4 heures hebdomadaires en période scolaire, uniquement en cas de maintien des TAP à la rentrée scolaire 2017/2018.

Acquisition d'un taille-haie :

La Commune a fait l'acquisition d'un taille-haie thermique pour un coût de 250 € HT, soit 300 € TTC. Une délibération, prise à l'unanimité, permettra d'inscrire cette dépense en section d'investissement du budget général de la Commune, à l'opération N°164, intitulée « Acquisition de matériels divers » - article 21578 « Autre matériel et outillage de voirie ».

Informations diverses :

Voirie communale - Respect de la réglementation :

L'entreprise Bourdin TP, dont le siège se trouve sur la commune au lieu-dit « Vernolet », utilise régulièrement le chemin dit de « Combalieu » pour acheminer ou expédier des matériaux de recyclage entreposés sur la parcelle ZA 41, lui appartenant. Ces rotations sont effectuées à l'aide de véhicules gros porteurs (19,00T), alors qu'un arrêté municipal, en date du 25 novembre 1993, limite le tonnage sur cette voie, comme sur la voie communale N°1, dite route de Lemps, à 5,00T. Par courrier, en date du 29 avril 2017, adressé à l'entreprise Bourdin, il avait été fait rappel de cet arrêté. Une rencontre avec Mr Bourdin Wilfrid a permis d'étudier toutes les solutions possibles, afin que cette entreprise puisse continuer d'exercer son activité. Mr Bourdin a proposé de signer une convention avec la Commune, convention par laquelle il s'engagerait à entretenir la voirie (chemin de Combalieu) en échange d'une autorisation d'utilisation de cette voie avec des véhicules en charge de plus de 5,00T. Après examen de la proposition avec les services spécialisés de la Communauté d'Agglomération, il s'avère que cette solution ne peut être envisagée. En conséquence, il est demandé, dès maintenant, à l'entreprise Bourdin, de respecter la réglementation issue de l'arrêté municipal en date du 25 novembre 1993 qui interdit l'utilisation de cette voie, aux véhicules en charge supérieure à 5,00T. Dans les prochains jours, un courrier recommandé rappelant cet arrêté sera adressé à l'entreprise Bourdin. Toutefois, le Maire se réserve la possibilité d'accorder des autorisations à titre exceptionnel, justificatifs à l'appui.

Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) :

Suite aux cartes d'aléas contestées par la commune de VION par une contre-expertise en décembre 2016, le délai d'approbation du PPRI est prorogé de 18 mois, soit jusqu'au 13 décembre 2018, en vue de l'élaboration d'une contre-étude. D'autre part, suite à la réunion en mairie, en date du 2 juin dernier, en présence des responsables du Service des Risques à la Direction Départementale des Territoires, du Cabinet Alp'Géorisques et d'élus, il a été décidé :

- Une nouvelle modélisation des cours d'eau de Gueyza et du Merdan par le cabinet Burgeap : juillet 2017.
- Présentation des nouvelles cartes d'aléas et du zonage réglementaire : septembre 2017
- Réunion publique : novembre 2017
- Consultation des personnes publiques associées : décembre 2017.
- Enquête publique : mars 2018
- Approbation du PPRI : fin 1^{er} semestre 2018.

Inauguration City-Stade : Vendredi 24 juin 2017 à 17h30, Rue des Ferrats à Vion

Concert Vochora : Mardi 4 juillet à 20h30, à l'église St Martin de Vion

Spectacle Quelques p'Arts : Mardi 15 août à 17h30 et 18h30 à Lemps.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h45.

VION, le 20 juin 2017.
Le Maire,
Michel DARNAUD

